



AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière de la susdite Municipalité aux personnes intéressées que :

Conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a procédé, lors de la séance ordinaire du 4 novembre 2024, à l'adoption du calendrier, ci-après détaillé, de ses séances ordinaires pour **l'année 2025**, qui se tiendront **les lundis à 19 h aux dates suivantes** :

13 janvier	7 juillet
3 février	18 août
3 mars	8 septembre
7 avril	1 ^{er} octobre (mercredi)
5 mai	17 novembre
2 juin	8 décembre

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 5 novembre 2024.

Marie-Josée Charron, greffière